

LES PONTS

L'ÎLE WALPOLE—CANTON DE CHATHAM—
PROJET DE CONSTRUCTION

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. McCutcheon:

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait examiner l'opportunité de construire un pont sur le Chenal Écarté (aussi appelé le Snye dans la région) un des chenaux situés à l'embouchure de la rivière Sainte-Claire, où, à présent, une traîlle relie la côte de l'île Walpole à celle du canton de Chatham, dans le comté de Kent (du côté de la terre ferme), en Ontario.

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, je suis fort aise que le député de Lambton-Kent (M. McCutcheon) nous ait saisis de ce projet de résolution. Je suis aussi très heureux que le député de Lambton-Ouest (M. Foy) ait jugé bon de l'appuyer de façon aussi catégorique et aussi éloquente. A mon avis, le projet de résolution a été présenté de telle façon que nous pouvons le juger uniquement au fond et, je l'espère, sans que la discussion s'éternise, et, au nom de la Chambre, proposer au gouvernement fédéral de s'acquitter de ses responsabilités dans ce domaine.

Le député de Lambton-Ouest a dit que ce projet a fait partie de nombreux programmes électoraux et je me suis demandé si l'on n'aurait pas réalisé l'entreprise envisagée eût-on réuni tous ces projets. (Calenbour intraduisible sur la mot « plank ».) Mais cette initiative n'a pas encore été réalisée.

Un projet de résolution de ce genre nous rappelle la grandeur du Canada et combien les gens qui ne demeurent pas dans une région donnée en connaissent peu la géographie. Si j'abordais, par exemple, les problèmes que les transports posent aux Indiens d'Uoluelet, ou le besoin d'habitations dans l'île de Vancouver, le député de Lambton-Ouest ou celui de Lambton-Kent ne connaîtraient pas mieux l'endroit en question que je connaissais la région de l'île de Walpole jusqu'en ces derniers temps.

Sans savoir dans quelle circonscription se trouvait l'île de Walpole, j'ai lu avec l'intérêt le message que, tout comme d'autres députés je pense, j'ai reçu il y a quelque temps du chef du conseil de bande de la réserve de l'île de Walpole. Comme je connais un peu les problèmes que les transports posent aux Indiens de ma région, j'ai écrit pour demander de plus amples renseignements. Et je puis vous assurer, monsieur l'Orateur, que j'en ai reçu très rapidement; on m'a aussi envoyé une carte de la région.

Un renseignement m'a vivement intrigué—et ni l'un ni l'autre des préopinants ne l'a souligné—c'est que les Indiens de cette réserve ont fait plus de progrès dans l'administration de leurs propres affaires en tant que collectivité autonome que ne l'ont fait la plupart des bandes d'Indiens au Canada. C'est pourquoi, à défaut d'autre raison, je me suis intéressé au projet qui nous étudions, projet qui semble beaucoup préoccuper ces gens.

De fait, j'ai pris sur moi, même si l'endroit est très éloigné de Comox-Alberni, de communiquer avec le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, en sa qualité, de surintendant général des affaires indiennes, pour lui demander où en était rendue la direction des affaires indiennes à ce sujet. Le député de Lambton-Ouest a déjà mentionné le programme récemment annoncé de développement communautaire indien. Je suis convaincu que la proposition actuellement à l'étude se situe carrément dans le cadre des dispositions du programme de développement économique récemment annoncé par le ministre, lequel comportera des dépenses de 112 millions de dollars dans ce domaine d'ici cinq ans.

J'ose croire que personne à la Chambre, à quelque parti qu'il appartienne, ne trouve à redire aux intentions du ministre à cet égard. On a parlé entre autres de la nécessité d'améliorer les moyens de transport pour permettre aux Indiens d'enrichir leur vie économique, sociale et culturelle. Voilà pourquoi je demande à la Chambre de se prononcer en faveur de la résolution.

Si je comprends bien, toute l'île Walpole est une réserve indienne. Cela crée, je crois, une situation constitutionnelle qui permet au gouvernement fédéral et à la direction des affaires indiennes d'intervenir directement d'une façon qui leur serait impossible si seulement une partie de l'île était constituée en réserve. Si le ministère de la Voirie de l'Ontario était sincère lorsqu'il s'est dit prêt à aider, on ne devrait pas alors tarder à prendre des dispositions financières avec la direction des affaires indiennes, à titre de représentant attitré du gouvernement fédéral, pour que ce projet puisse se réaliser le plus tôt possible et qu'on apporte ainsi un remède aux conditions de transport déplorablement décrites brièvement cet après-midi les deux députés qui en ont parlé.